

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de

COULOUNIEIX-CHAMIER
(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 3 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Camille Daboir, sur la convocation en date du 25 septembre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mmes Béatrice DESMET, Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, MM. Bernard MANIERE, Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Marie-Claire SARLANDE donne pouvoir à M. Stéphane LOZAC'H,
- Mme Caroline VACHER donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI,
- Jean-Louis POMIER donne pouvoir à M. Patrick BOISSEL,
- M. Lucas GUILLEMOT donne pouvoir à M. Thierry CIPIERRE,
- Mme Christine DROMBY donne pouvoir à M. Pascal BOUILHAC.

ÉTAIENT ABSENTES NON REPRÉSENTÉES :

- Mme Hélène MOISON,
- Mme Sandrine FATTORI,
- Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA REUNION : M. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, MM. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Eric PEZON, Directeur du pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, Mmes Assétou TAJCHNER, Directrice de la Citoyenneté, Julie DUCOURNEAU, secrétariat du maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Bernard MANIERE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

COMMUNE DE COULOUNIEUX-CHAMIER

Accusé de réception en préfecture
401384-20231005-2023100516-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Séance du 3 octobre 2023

2023/16

PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE L'IMPASSE MONTCLAIR EN VUE DE SON ALIENATION

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu les articles L141-3 à 141-5 et R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière,

Vu les articles R 318-5 à R 318-7 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'impasse Monclair est une voie communale ouverte à la circulation mais qui ne dessert aucune habitation sur les 15 derniers mètres qui la constitue,

Considérant la demande d'un riverain, d'en faire l'acquisition pour l'annexer à sa parcelle,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à enquête publique (voir plan joint),

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de déclassement de la partie de la voie communale « impasse Montclair » selon le plan annexé.

Il est précisé que l'aliénation de la voie communale « impasse Montclair » déclassée devra faire l'objet d'une enquête préalable selon les modalités prévues par les articles R-141-4 à R141-9 du Code de la voirie routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de déclassement de la portion de l'impasse Montclair matérialisée sur le plan joint,

- **DIT QUE** Monsieur le Maire prendra un arrêté d'ouverture d'enquête publique avec désignation d'un commissaire-enquêteur, conformément aux dispositions du Code de la voirie routière,

- **PRÉCISE QUE** les conclusions du commissaire-enquêteur seront prononcées lors d'une prochaine séance du Conseil municipal en vue de prononcer le déclassement du bien relevant du domaine public routier communal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

Thierry CIPERRE